

## COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DES ACTIVITÉS CYCLISTES

Réunion du 3 Octobre 2018

Présents :

TURGIS	Robert	UFOLEP 93
GUEGUEN	Éric	US Gazelec
BADET	Sylvie	ES Gervais Lilas
VERDIER	Jean Pierre	USM Gagny
TRAVAILLÉ	Jean-Paul	SE Pavillons
DEROUBAIX	Dominique	ACCTB Sevran

Absent / Excusés :

**Début de réunion à 18h30**  
**Secrétaire de séance Eric GUEGUEN**

Ordre du Jour :

- Validation du compte rendu de la CTD du 20 Juin 2018 merci à Patrick ROY.
- Affiliation et licences pour la saison 2018-2019.
  - La nouvelle période d'affiliation est ouverte sur le site [www.affiligue.org](http://www.affiligue.org). Vous pouvez effectuer votre ré affiliation avec le N° d'affiliation commençant par 093. Pour obtenir le mot de passe, vous cliqué sur l'endroit prévu a cet effet. Celui-ci sera envoyé à l'adresse courriel du président de l'association. Une fois l'accès à la plateforme, nous enclenché la démarche de ré affiliation. Vous devrez imprimer votre demande de ré affiliation et la signer. À ce moment-là, 3 possibilités :
    1. vous la datée, signée la scannée et la déposé sur la plateforme en demandant à l'envoyer par courrier (traduire courrier électronique).
    2. Une fois que vous l'avez scannée vous l'envoyé par courriel et nous la chargerons sur le site.
    3. une fois imprimée datée et signée vous l'envoyée par la poste.
- À ce jour 2 clubs se sont ré affiliées avec la proposition N°1. Ils peuvent désormais accéder aux licences de l'an passées. (USM GAGNY, VCLG).
- Un club à procéder à sa ré affiliation mais la procédure n'est pas terminée nous sommes en attente de recevoir le scan du dossier par la poste, par courriel ou celui-ci doit être déposé sur le site (ESGL).
  - Un club a déposé sa demande de ré affiliation (SEP)
- vous trouverez pour ceux qui le souhaitent le mode d'emploi pour donner l'accès à vos adhérents pour qu'ils effectuent la demande de ré-adhésion mais également d'édition de licence perdue auprès de vous.
- Retour sur la saison 2017-2018.
  - affiliations, licences, courses...
- Question et informations diverses.

-----

1. Validation du compte-rendu de la CTD du 20 Juin 2018 :

Après discussion, il nous est regrettable que le CR de Juin es été reçu qu'en Septembre !  
Nous soumettons que le CR édité par le secrétaire de séance soit envoyer aux membres de la CTD présente au plutôt, et que ce soit Robert après relecture, fasse diffusion en globalité aux sections.

Après cette remarque le CR est validé.

2. Point sur les affiliations et demandes de licences 2018-2019:

Suite à l'envoi du tutoriel au courriel du 19/09, il est annoté et présenté les dernières nouveautés apportées au WEBAFFILIGUE en termes de suivi et d'ergonomie pour les sections.

À ce jour les sections ré affiliées sont (dont affiliations remis ce soir même en mains propre), ESGL, ECNP, ACCTB Sevrans, SEP, VCLG, USM Gagny, US GAZELEC et ES Stains.

Reste en attente le VCAB.

Il est rappelé pour les sections ne prenant pas l'assurance fédéral APAC, doivent transmettre à la FOL93, leurs attestations d'assurance RC de sections.

Après validations des ré affiliations les sections pourront commencer à traiter leurs demandes de licences.

Le SEP remet en mains propre 4 demandes de licences ce soir.

Rappel sur la gestion des certificats médicaux et les questionnaires de santé, les modalités sont présenté en séance.

Attention pour la saison 2019-2020 une très grande parties des licenciés devront fournir un nouveau certificat médical de moins d'un an (car celui en cours aura atteint les 3 ans de validité).

Il est annoté que les licences ne sont plus a signé.

Sur la licence 2 dates sont annoté, l'une avec la date du jour de passage devant le docteur et l'autre date est la validation de la licence sur WEBAFFILIGUE par la FOL93.

3. Retour sur les dernières et prochaines courses de la saison 2017-2018 :

ES Stains le 30 octobre à Roissy en France, nous attendons le retour de Patrick ROY, absent ce jour.

ACCTB Sevrans, course du 14 octobre prochain, les engagements en commencer en ligne.

4. Questions et informations diverses :

Suite à la victoire de Philippe CLAVIER à Villeparisis le 26 Aout dernier, remonté en 3<sup>ème</sup> catégorie (suite à descente en 4<sup>ème</sup> en cours de saison).

Il est apparu une ambiguïté au règlement cyclospor de la CTD93, sur l'aspect de remonté de catégorie après descente en cours de saison.

Il est noté que suite à descente de catégorie, le coureur obtient 20 points d'office et qu'il remonte à la première victoire de la saison en cours.

Mais si cette victoire n'est pas à 10 points (le règlement National mentionne une monté de catégorie atteint au bout de 30 points), mais 8 points (course gagné avec moins de 30 partants !).

Malgré cette victoire à 8 points, n'est-ce pas malgré tout une victoire que l'on peut classer en supériorité manifeste pour faire remonter le coureur ?

Fin de séance à 18h30.

Prochaine réunion, le Mercredi 21 Novembre 2018 à 18h.